



Guide des parents 2026-2027

Chères familles, c'est avec un grand plaisir que nous allons accueillir votre enfant au sein de notre institution. Il va vivre de nouvelles et riches aventures et nous nous en réjouissons. Nous avons créé, à votre intention, un récapitulatif, non exhaustif, de questions que vous pourriez vous poser et de réponses que nous pouvons vous apporter.

Toutefois, n'hésitez pas à nous solliciter si besoin (pour des éclaircissements, des interrogations ou des sujets non traités).

1. Qui s'occupe de mon enfant ?

La T'Anières comprend deux groupes distincts :

- La garderie des tout-petits (groupe des 1-2 ans) qui accueille 9 enfants par matinée, du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il y a une éducatrice et une Ase.
- Le décroisonné du matin (groupe des 2-4 ans) qui accueille 10 enfants par matinée, du lundi au vendredi de 8h à 12h.
- Le décroisonné de la journée (groupe des 2-4 ans) qui accueille 15 enfants par jour, du lundi au vendredi de 8h à 16h.

Pour le décroisonné, le matin il y a 2 éducatrices et 2 assistantes socio-éducatives pour l'ensemble du groupe (25 enfants) et l'après-midi, 1 éducatrice et 2 assistantes socio-éducatives.

Les éducatrices (EDE) : Chloé, Cindy, Fabienne, Romaine et Valérie

Les assistantes socio-éducatives (ASE) : Carolina, Iara, Nena, Shana

Une apprentie assistante socio-éducative : Tess

Aide-ménagère/aide-cuisine : Maria

Les responsables de l'institution : Cindy Bettex et Fabienne Guerineau

2. Pourquoi je dois respecter les horaires ?

La question peut sembler superflue mais l'expérience nous montre qu'il est parfois difficile de respecter les horaires.

Nous ne sommes pas « à l'école » mais un rythme de fonctionnement est nécessaire au bon déroulement de la matinée ou de la journée de votre enfant. Le respect des horaires s'impose pour deux raisons principales :

- L'enfant qui arrive hors des horaires d'accueil se retrouve en décalage des autres et cela peut lui être plus difficile de trouver sa place et de laisser partir son parent. Notre équipe est également moins disponible pour lui accorder le temps nécessaire à cette transition car les activités ont commencé.
- Les arrivées tardives du matin coupent les activités mises en place et mobilisent un professionnel qui doit interrompre son action auprès du groupe.

Le temps d'accueil se fait entre 8h et 9h, ce qui laisse la possibilité à chaque famille d'arriver, durant cette heure, selon son rythme.

3. Pourquoi est-ce qu'il y a une période d'adaptation ? en quoi cela consiste ?

Pour les nouveaux enfants : afin de permettre une transition en douceur entre le milieu familial et celui de la structure, il est important de consacrer le temps nécessaire à une adaptation progressive dont les modalités sont définies en amont. Cette adaptation est préparée soigneusement avec le parent et se déroule sur une période de deux à trois semaines en fonction des besoins de l'enfant et de l'évolution de l'adaptation. Elle prend fin quand l'enfant nous montre qu'il se sent bien au sein du groupe.

La période d'adaptation fait partie intégrante du contrat et les parents doivent se rendre disponibles.

Le passage entre le groupe de la garderie des tout-petits et celui des moyens-grands : Il s'agit également d'un grand changement pour l'enfant. Le nombre d'enfants est beaucoup plus important (passant de 9 à 25), du personnel éducatif plus nombreux, une différence d'âges plus marquée en décloisonné (2-4 ans), un espace de vie plus vaste et réparti sur deux étages ainsi qu'un rythme plus soutenu. La pause estivale de 7 semaines vient s'ajouter à ces nombreux changements.

Un temps d'adaptation est donc également prévu afin de permettre un passage le plus sécurisant possible pour l'enfant. Cette période est généralement plus courte que dans la situation évoquée précédemment mais elle fait, elle aussi, partie intégrante du contrat.

4. Mon enfant pleure lorsque je pars/ j'ai de la peine à laisser mon enfant. Que dois-je faire ?

La séparation est un moment intense et souvent riche en émotions pour les familles.

Certains enfants vont réagir fortement (par des pleurs par exemple), d'autres beaucoup moins ou de manière différée dans le temps.

Pour les parents, cette première étape de confier son enfant à des personnes hors de la sécurité du foyer, n'est pas anodine non plus.

Nous avons bien conscience de tout cela et notre rôle est de vous accompagner dans cette étape.

Avant de nous le confier, il vous faudra expliquer en quelques mots à votre enfant ce qui va se passer et lui rappeler à quel moment il partira (avant le repas, après la sieste) et avec qui. Lorsque vous êtes prêts à partir, nous prenons le relais. Nous serons là pour le soutenir, le réconforter et le rassurer si besoin (quelle que soit sa réaction, cela fait partie du processus).

Plus l'attitude et les messages (corporels et oraux) des parents sont clairs, mieux les enfants peuvent les comprendre et les accepter : ils ont beaucoup de ressources insoupçonnées, à nous adultes de leur faire confiance !

Après votre départ (qui peut être chargé en émotions), sentez-vous libres de nous faire un petit appel afin de savoir comment cela se passe. Cela vous permettra de vous rassurer et de vous assurer que tout est rentré dans l'ordre.

5. Comment habiller mon enfant ? et que peut-il apporter ?

Votre enfant va passer du temps dans notre institution et vivre diverses expériences.

Les habits doivent permettre de bouger librement et favoriser l'autonomie (mettre ses chaussures et sa veste, parvenir à baisser et remettre son pantalon, etc.).

Merci d'éviter les salopettes qui vont tremper dans la cuvette des toilettes, les robes aux enfants faisant encore du quatre pattes, les habits délicats qui pourraient être tachés/abîmés lors des activités par exemple.

Nous profitons de l'extérieur quotidiennement et ce, quelle que soit la saison : pensez à l'habiller le matin avec des vêtements en lien avec la météo et les températures annoncées sur la journée (vestes, bottes de pluie, casquette, etc.).

Nous vous demandons également de laisser dans son casier un jeu complet **de vêtements de rechange adaptés à la saison et à sa taille** (ils grandissent très vite... vérifiez-les régulièrement).

D'une manière générale, les enfants préfèrent des habits qui viennent de la maison plutôt que ceux prêtés par l'institution (dans ce dernier cas, nous vous remercions de nous les ramener dans les meilleurs délais).

6. Que dois-je faire si mon enfant ne vient pas à la T'Anières car nous avons un empêchement ?

Il faut nous annoncer son absence le matin par mail ou en appelant l'institution dès 8h.

Si vous le savez par avance, vous pouvez en informer l'équipe éducative.

Aucun remboursement ou remplacement ne sera effectué.

7. Puis-je amener mon enfant s'il est malade ?

Si votre enfant est malade il ne pourra pas venir dans notre institution. C'est du bon sens mais qu'il est utile de rappeler.

En cas de doute, appelez-nous.

Dans le cas où vous avez eu une consultation pédiatrique, si votre enfant n'est pas contagieux et que son état général le permet, il pourra revenir au sein du groupe.

Si un traitement médical devait être mis en place

Traitement simple (antibiotique) : vous devrez compléter un document interne et nous donner le traitement avec l'ordonnance.

Traitement plus complexe ou connu à l'avance : nous recevrez une feuille de prescription que vous devrez faire remplir par le médecin (indication du nom du médicament avec la posologie et la durée du traitement) ou l'ordonnance du pédiatre.

Si durant la matinée ou la journée, votre enfant devait présenter des signes de maladie (fièvre, vomissements...) nous serions amenées à vous appeler afin de vous transmettre l'information et vous permettre de vous organiser pour que quelqu'un vienne le rechercher.

Vous devez être joignables en tout temps.

Nous n'avons aucun médicament à administrer aussi, si son état devait se dégrader rapidement nous appellerions le 144.

8. Que se passe-t'il si mon enfant se blesse au sein de la t'Anières ?

Venir à La T'Anières, c'est vivre des expériences et renforcer des compétences récemment acquises mais c'est aussi courir, sauter, grimper, imiter et suivre les autres enfants. Tout cela peut induire des égratignures, des bosses, des chutes, des bousculades, etc.

Si votre enfant se blesse légèrement, l'équipe éducative se charge de le soigner. Vous serez informé, au moment de son départ de l'institution.

Si la blessure devait être plus importante : nous lui portons les premiers soins et nous vous appelons immédiatement pour vous en informer et vous demander de venir le chercher.

Dans le cas d'une urgence : nous appelons directement le 144 afin qu'il soit pris en charge par leur service. Vous serez ensuite informé afin que vous puissiez le rejoindre à l'hôpital.

9. Mon enfant revient à la maison avec une griffure, une morsure etc...y-a-t'il assez de surveillance ?

La vie en collectivité n'exclue pas les coups, les griffures, les morsures ou les bousculades et ceci, particulièrement auprès d'enfants qui n'ont pas encore développé parfaitement le langage et intégré les codes sociaux. Il est toujours plus facile de donner un coup de pied que de faire un long discours !

Même si tout cela arrive et que cela fait partie de la découverte de la vie en société chez des enfants en bas âge, les professionnelles vont intervenir.

L'équipe est vigilante et se charge d'intervenir aussi bien auprès de l'enfant qui a subi que de celui qui a eu un geste ou comportement non adéquat.

Les parents des deux familles concernées seront informés au moment du départ de leur enfant de l'institution (ou par téléphone si cela s'avère nécessaire). En revanche, nous ne donnons aucun nom.

Nous comptons sur votre aide et votre soutien pour harmoniser les messages qui seront transmis aux enfants quant au respect de la vie en collectivité.

10. Y a-t-il des sanctions ?

La vie en collectivité suppose l'apprentissage de règles à respecter. Cela prend du temps et se fait progressivement.

Dès lors qu'une règle ne serait pas respectée par un enfant, le personnel éducatif reprendrait avec lui la situation. Selon les cas, il peut lui être demandé de quitter momentanément le groupe pour être accompagné vers une autre activité, avant de pouvoir retrouver sa place parmi les autres enfants.

11. Je ne veux pas que mon enfant fasse la sieste. Que se passe-t'il ?

Une journée en collectivité est riche d'apprentissages et d'expériences mais est également beaucoup plus fatigante et sonore que lorsque les enfants sont à la maison : les stimulations sont constantes et le rythme parfois soutenu.

Le moment de repos est nécessaire pour tous et se déroule dans nos salles de la garderie des tout-petits, plongées dans la pénombre. Les enfants restent allongés dans des lits bas sous la surveillance d'un adulte : ils ont une literie qui lui est propre et ont un emplacement qui reste toujours le même.

Certains enfants ne vont peut-être pas dormir mais tous iront profiter de ce temps calme, et ce, quel que soit leur âge.

Après 30-40 minutes de repos, ceux qui ne dorment pas iront rejoindre la salle de vie pour les ateliers de l'après-midi.

12. Est-ce que mon enfant peut fêter son anniversaire ? que dois-je apporter ?

Les enfants peuvent fêter leur anniversaire au sein du groupe. Vous pouvez apporter un gâteau (fait maison ou acheté), qui sera simple à manger et de préférence sans crème.

Nous ne prenons pas les ballons, les décors et autres éléments festifs liés aux anniversaires.

Durant le temps de la « réunion », la chanson de l'anniversaire sera chantée et le gâteau présenté aux enfants.

Dans le groupe du décroché, et si l'enfant le souhaite, une couronne lui sera prêtée pour la matinée et un petit bracelet en tissu de son choix lui sera offert.

Si vous nous laissez un appareil, nous prendrons quelques photos de votre enfant (les autres enfants apparaîtront uniquement de dos).

Nous vous remercions de planifier la date avec l'équipe éducative.

13. Est-ce-que mon enfant peut apporter un jouet de la maison ?

Les jouets de la maison restent à la maison ! c'est une règle que nous mettons en place dès le début de l'année scolaire.

La T'Anières est riche de propositions de jeux et d'activités animées par l'équipe éducative.

Si toutefois, et occasionnellement, votre enfant souhaite montrer au groupe un « nouveau trésor », il pourra le faire mais ce dernier sera ensuite repris par le parent ou mis dans son sac/casier.

Les doudous ou objets transitionnels nécessaires à la sécurité affective des enfants sont les bienvenus. Malgré tout, nous encouragerons les enfants à les déposer dans leurs casiers afin qu'ils ne les gardent pas auprès d'eux durant toute la matinée/journée.

Pour tous les enfants : les doudous et les sucettes restent dans les casiers.

Les doudous ou objets transitionnels sonores ne sont pas les bienvenus à La T'Anières.

14. Que se passe-t'il si mon enfant a perdu un jouet ou un habit ?

Les jouets, comme mentionné au point précédent, ne sont pas censés se trouver au sein de la structure. Si un « trésor » est exceptionnellement amené, il doit être noté au nom de l'enfant, tout comme les habits et autres accessoires (gourde, pantoufles, chapeau/casquette/bonnet, etc.).

La T'Anières décline toute responsabilité en cas de disparition d'objet.

15. Les dépannages

Le dépannage occasionnel est possible dans la limite d'une place disponible sur la matinée ou journée et ne peut se faire qu'au sein du groupe auquel est rattaché votre enfant.

Cette prestation est tarifée en sus de l'abonnement.

Toute demande de dépannage doit être faite auprès de l'une des responsables.

Un enfant inscrit uniquement les matins ne pourra pas venir en dépannage la journée.
